



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-deuxième session

6-9 mars 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

#### et autres questions d'organisation

### Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Statistiques démographiques et sociales :
  - a) Statistiques des établissements humains;
  - b) Supplément au Compte satellite du tourisme sur les statistiques du travail;
  - c) Statistiques par sexe : progrès concernant les enquêtes sur les budgets-temps;
  - d) Groupe de Sienne sur les statistiques sociales;
  - e) Statistiques sociales.
4. Statistiques économiques :
  - a) Comptabilité nationale;
  - b) Groupe d'experts sur les statistiques du capital social;
  - c) Statistiques du commerce international des services;
  - d) Programme de comparaison internationale;
  - e) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix;
  - f) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix.
5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement : Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement.
6. Activités non classées par secteur :
  - a) Classifications économiques et sociales internationales;

- b) Examen des programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies;
  - c) Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et sommets des Nations Unies;
  - d) Manuel sur l'organisation statistique;
  - e) Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement;
  - f) Élaboration de méthodes : présentation globale des travaux des organisations internationales dans le domaine des méthodes statistiques;
  - g) Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination;
  - h) Coordination et intégration des programmes statistiques;
  - i) Questions relatives au programme et questions connexes.
7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-troisième session de la Commission.
8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-deuxième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur et à l'usage, la Commission de statistique devrait élire à sa première séance un président, trois vice-présidents et un rapporteur, dont le mandat ira du début de la trente-deuxième session au début de la trente-troisième session.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été examinés par la Commission à sa trente et unième session (New York, 29 février-3 mars 2000)<sup>1</sup> et approuvés par le Conseil économique et social dans sa décision 2000/228. Des modifications y ont été apportées, en consultation avec le Bureau. La Commission est saisie d'un projet d'organisation des travaux. Elle est invitée à adopter l'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux de la session.

Dans sa décision 2000/228, le Conseil a pris note du rapport de la Commission et prié celle-ci de donner des précisions sur les questions soulevées par l'observateur du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), comme il est indiqué dans le compte rendu analytique de la 41e séance de la session de fond du Conseil de 2000 (E/2000/SR.41). La Commission sera saisie d'une note du Secrétariat contenant des précisions qu'elle voudra peut-être transmettre au Conseil, comme suite à sa demande.

*Documentation*

Ordre du jour provisoire et annotations (E/CN.3/2001/1)

Note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux de la session (E/CN.3/2001/L.1)

Note du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la documentation destinée à la session (E/CN.3/2001/L.2)

Note du Secrétariat apportant des précisions sur les questions soulevées par l'observateur du Nigéria (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), lors du débat du Conseil économique et social à sa session de fond de 2000, consacré au rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa trente et unième session (E/CN.3/2001/CRP.3)

### **3. Statistiques démographiques et sociales**

#### **a) Statistiques des établissements humains**

La Commission sera saisie d'un rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) sur le rôle éventuel que la Commission de statistique pourrait jouer dans la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). La Commission des établissements humains, en sa qualité de comité préparatoire de la session extraordinaire, a retenu un certain nombre de statistiques et d'indicateurs qui serviront de fondement au suivi et à l'évaluation de l'application du Programme pour l'habitat<sup>2</sup>. Il est de la plus haute importance que les bureaux de statistique nationaux soient dotés de capacités suffisantes pour effectuer des évaluations approfondies et fiables de la situation et des tendances qui se dessinent dans le domaine des établissements humains. Dans cette optique, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, en collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, élabore la sixième édition du *Recueil des statistiques des établissements humains*<sup>3</sup>, de façon à contribuer utilement à l'évaluation de l'application du Programme pour l'habitat.

Le rapport contiendra également des propositions de définitions statistiques qui devraient permettre de recenser plus précisément les sans-abri. La définition en usage actuellement s'est avérée trop étroite et n'a pas permis de prendre toute la mesure du phénomène. Un document qui définit la notion de « sans-abri » de façon plus complète a été présenté lors de la réunion du groupe d'experts consacrée au troisième rapport mondial sur les établissements humains, tenue à Nairobi du 12 au 15 avril 1999. Compte tenu des résultats de la recherche en cours, le rapport pourrait aussi contenir des définitions préliminaires de la sécurité d'occupation des logements et de la bonne gestion des affaires urbaines, deux thèmes de campagnes lancées par Habitat.

La Commission souhaitera peut-être :

a) Arrêter et approuver des actions propres à promouvoir l'application du Programme pour l'habitat dans les domaines essentiels que sont le suivi et l'évaluation;

- b) Appuyer sans condition le rassemblement et l'exploitation des statistiques sur les établissements humains, tant à l'échelon national qu'urbain;
- c) Accepter les nouvelles définitions proposées pour les sans-abri, la sécurité d'occupation des logements et la bonne gestion des affaires urbaines.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant un rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains (E/CN.3/2001/2)

**b) Supplément au Compte satellite du tourisme sur les statistiques du travail**

La Commission sera saisie d'un rapport du Bureau de statistique de l'Organisation internationale du Travail (OIT), présentant un aperçu général des notions et principes essentiels d'un système de comptabilité du travail et d'un système de comptabilité du travail appliquée au tourisme, dans le cadre du Compte satellite du tourisme. À l'appui des travaux qu'elle mène en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) pour adjoindre un compte satellite du tourisme<sup>4</sup>, au Système de comptabilité nationale (SCN), de 1993<sup>5</sup>, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a créé un module relatif à l'emploi qui complète le Compte satellite<sup>6</sup>. Ce module vise à fournir un cadre conceptuel et méthodologique qui permette d'intégrer des données de base sur l'emploi au Compte satellite du tourisme<sup>7</sup>. Le rapport de l'OIT sur un système de comptabilité du travail et un système de comptabilité du travail appliquée au tourisme devrait s'appuyer sur les travaux susmentionnés ainsi que sur ceux de ses services et des offices nationaux de statistique qui visent à mettre au point un système de comptabilité du travail. Un système de comptabilité du travail appliquée au tourisme constituerait une extension du Compte satellite du tourisme reposant sur les statistiques du travail et permettrait de faciliter la production de statistiques pertinentes, en vue de connaître le nombre et le type des travailleurs qui participent à des activités liées au tourisme, ainsi que la manière dont se répartit la rémunération entre ceux de ces travailleurs qui sont considérés comme salariés. Le cadre du système de comptabilité du travail appliquée au tourisme est donc plus étroit et plus précis que celui du module relatif à l'emploi du Compte satellite du tourisme. La Commission jugera peut-être bon de formuler des observations sur le rapport de l'OIT.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de statistique de l'Organisation internationale du Travail sur la création d'un système de comptabilité du travail appliquée au tourisme (E/CN.3/2001/3)

**c) Statistiques par sexe : progrès concernant les enquêtes sur les budgets-temps**

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans le cadre du projet de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU concernant l'amélioration des méthodes et des classifications appliquées à la différenciation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, réalisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre de recherche pour le développement international du Canada. Ce rapport pré-

sentera également les grands axes d'un projet de manuel sur les méthodes à appliquer aux enquêtes sur les budgets-temps. Il contiendra aussi en annexe le rapport de la réunion d'un groupe d'experts sur lesdites méthodes, tenue à New York du 23 au 27 octobre 2000, y compris les observations formulées par le groupe au sujet du projet de manuel. La Commission de statistique pourrait peut-être exprimer son point de vue sur ce projet.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation d'un projet concernant la différenciation par sexe dans la mesure du travail rémunéré et non rémunéré (E/CN.3/2001/4)

**d) Groupe de Sienna sur les statistiques sociales**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales, l'informant de ses réunions récentes et de son projet de programme de travail. La Commission voudra peut-être examiner les objectifs et le programme de travail du Groupe de Sienna.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales (E/CN.3/2001/5)

**e) Statistiques sociales**

À sa trentième session, la Commission de statistique a conclu qu'il serait utile de nommer des réviseurs de programme chargés d'examiner certains programmes concernant les travaux de statistique sur le plan international. Leur tâche consisterait à faire rapport à la Commission sur l'état d'avancement d'un programme particulier, à mettre en évidence les lacunes et les chevauchements, les progrès ou les retards, ou encore à suggérer des réorientations éventuelles. Cette fonction pourrait être confiée à un pays donné<sup>8</sup>. À sa trente et unième session, la Commission a envisagé d'examiner deux programmes par session. Le Bureau a décidé, dans un premier temps, de s'en tenir à l'examen d'un seul programme et, ayant choisi celui concernant les statistiques sociales, a invité Statistics Netherlands à faire office de réviseur. La Commission sera saisie d'un rapport de Statistics Netherlands, définissant la méthode que l'organisme se propose d'appliquer à l'examen du programme sur les statistiques sociales. La Commission souhaitera peut-être étudier cette proposition et arrêter une méthode adéquate.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant un rapport de Statistics Netherlands sur la méthode qu'il convient d'appliquer à l'examen du programme sur les statistiques sociales (E/CN.3/2001/6)

**4. Statistiques économiques**

**a) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (organisateur : Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité na-

tionale). Comme suite à la demande de la Commission, le Groupe de travail intersecrétariats a défini trois domaines qu'il conviendrait d'examiner ou de réexaminer en vue de mieux évaluer l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 dans les différents pays. Dans son rapport, il fait des propositions concrètes concernant les deux premiers domaines, à savoir le respect des modalités d'application du Système de 1993 et la couverture des comptes. S'agissant du troisième domaine, à savoir la qualité des données de base, le rapport présente des indicateurs provisoires, mais il conviendrait de poursuivre les travaux et le débat dans cette voie. Le rapport fait également le point sur les sujets débattus dans le cadre de forums électroniques et de réunions spéciales, susceptibles de faire l'objet d'une mise à jour dans le Système de comptabilité nationale de 1993 (par exemple, le traitement des licences de téléphones mobiles). Comme dans les précédents rapports, le Groupe de travail intersecrétariats fournit également une présentation intégrée du programme de travail des organisations membres visant à appuyer l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, ainsi que la liste des guides et manuels élaborés par les groupes d'étude dans le domaine de la comptabilité nationale.

La Commission sera également saisie du rapport du Secrétaire général sur les premiers résultats enregistrés dans l'évaluation des pays, compte tenu de la proposition du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale concernant le respect des modalités d'application du Système de 1993 et la couverture des comptes. Ce rapport a été élaboré en consultation étroite avec les commissions régionales, notamment la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui ont mis la nouvelle méthode à l'essai.

La Commission voudra peut-être :

- a) Décider s'il convient de remplacer l'évaluation par étape de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 actuellement en usage par la nouvelle méthode proposée ou si celle-ci doit être considérée comme complémentaire;
- b) Indiquer les moyens d'encourager la participation aux forums électroniques;
- c) Exprimer son point de vue sur les critères qui régissent la publication des guides et manuels élaborés par les groupes de travail dans le domaine de la comptabilité nationale;
- d) Formuler des observations sur le programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.

#### *Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2001/7)

Rapport du Secrétaire général sur la nouvelle méthode d'évaluation de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 par les États Membres (E/CN.3/2001/8)

#### **b) Groupe d'experts des statistiques du capital social**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des statistiques du capital social l'informant de ses réunions récentes et de son projet de programme de

travail. La Commission est invitée à examiner les objectifs et le programme de travail du Groupe d'experts.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des statistiques du capital social (E/CN.3/2001/9)

**c) Statistiques du commerce international des services**

La Commission sera saisie du rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services, ainsi que, pour examen et approbation éventuelle, du projet de manuel des statistiques du commerce international des services<sup>9</sup>.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (E/CN.3/2001/10)

Projet de manuel des statistiques du commerce international des services (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M86)

**d) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie du rapport de la Banque mondiale sur les travaux et les projets concernant le Programme de comparaison internationale.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur les travaux et les projets concernant le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2001/20)

**e) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, l'informant de ses réunions récentes et de son projet de programme de travail. La Commission souhaitera peut-être examiner les objectifs et le programme de travail du Groupe d'Ottawa.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix (E/CN.3/2001/22)

**f) Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, l'informant de ses travaux concernant l'élaboration de manuels sur les indices des prix à la consommation et des prix à la production, ainsi que de son projet de programme de travail. La Commission est invitée à examiner et à soumettre des observations sur les travaux et les projets du Groupe de travail.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétaires sur les statistiques des prix (E/CN.3/2001/12)

**5. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement : Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement donnant un aperçu des progrès accomplis dans la révision du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée (SEEA-2000)<sup>10</sup> et présentant le programme de travail prévu. La Commission voudra peut-être examiner le processus de révision du Système.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement (E/CN.3/2001/13)

**6. Activités non classées par secteur**

**a) Classifications économiques et sociales internationales**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général présentant un aperçu des activités réalisées dans ce domaine à la demande de la Commission<sup>11</sup>. Un bilan des mesures prises pour mettre à jour et réviser la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)<sup>12</sup> et de la Classification centrale de produits (CPC)<sup>13</sup>, fondé sur les examens et les activités du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales, est annexé au rapport.

La Commission souhaitera peut-être se prononcer sur la stratégie et le calendrier figurant dans le rapport pour l'achèvement du projet de programme de travail visant à mettre à jour la CITI et la CPC d'ici à 2002 et pour en planifier la révision d'ici à 2007. La Commission pourrait peut-être exprimer ses vues au sujet :

a) Des mesures proposées par les membres du Sous-Groupe technique;

b) De la manière dont les principaux intervenants dans l'élaboration de classifications internationales et multinationales ont été intégrés dans les activités dont l'achèvement est prévu pour 2002 et 2007;

c) L'organisation générale du projet de programme de travail.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les classifications économiques et sociales internationales (E/CN.3/2001/14)

**b) Examen des programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les quatre années spéciales ou manifestations spéciales de 2002 :



- i) La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
- ii) L'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;
- iii) L'examen d'ensemble du programme Action 21; et
- iv) Le suivi de l'Année internationale des personnes âgées : la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. Les aspects statistiques éventuels de ces manifestations seront examinés brièvement, de même que la situation actuelle en ce qui concerne la fourniture de statistiques pertinentes. La Commission pourrait décider si elle désire aborder ces questions à l'occasion de futures sessions et si elle recommande une action particulière dans le cadre des préparatifs de ces manifestations.

#### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les programmes statistiques en cours dans le cadre d'années spéciales et de célébrations des Nations Unies (E/CN.3/2001/15)

#### **c) Coordination des indicateurs de développement dans le contexte du suivi des conférences et sommets des Nations Unies**

La Commission sera saisie d'un rapport du Secrétaire général sur les faits nouveaux dans le domaine des indicateurs, en particulier le résultat des discussions du Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2000 et les suites données à la résolution 2000/27 du Conseil. Aux paragraphes 8 et 9 de cette résolution, le Conseil a fait référence expresse à la Commission de statistique et l'a invitée à jouer un rôle plus actif. Le Conseil a notamment demandé à la Commission :

- i) D'établir une liste de tous les indicateurs utilisés dans le cadre de la suite donnée à la conférence et de les valider techniquement un à un;
- ii) D'identifier un nombre limité d'« indicateurs communs ».

Afin de faciliter le travail de la Commission, le rapport présente un projet de liste préliminaire d'indicateurs, des propositions de critères pour l'examen des indicateurs, et des propositions de critères pour une présélection d'indicateurs. La Commission souhaitera peut-être approuver la liste préliminaire d'indicateurs de même que les critères pour leur examen technique et pour la sélection d'un nombre limité d'indicateurs. La Commission pourrait peut-être aussi approuver le projet de programme de travail sur les indicateurs pour 2001 qui permettra d'établir un rapport pour le Conseil économique et social pour 2002.

La Commission sera saisie par ailleurs d'un rapport établi par la Commission européenne, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale sur l'importance des statistiques, des indicateurs et de la capacité statistique des pays ainsi que sur le rôle du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle (Paris 21) dans une contribution au renforcement de la capacité statistique des pays en développement. La Commission voudra peut-être faire connaître ses vues sur la manière dont Paris 21 pourrait contribuer avec elle à l'application des résolutions 1999/55 et 2000/27 du Conseil économique et social concernant l'application

et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les activités et les projets de la Division de statistique de l'ONU et la Commission de statistique en vue de contribuer à l'harmonisation et à la rationalisation des indicateurs (E/CN.3/2001/16)

Note du Secrétaire général transmettant un rapport établi par la Commission européenne, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale sur le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXIe siècle (Paris 21) (E/CN.3/2001/24)

**d) Manuel sur l'organisation statistique**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la révision du Manuel d'organisation statistique<sup>14</sup> et l'usage que la Division de statistique de l'ONU lui réserve. La Commission souhaitera peut-être examiner les projets relatifs à l'utilisation du Manuel.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur le Manuel d'organisation statistique (E/CN.3/2001/17)

**e) Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement**

À sa trente et unième session, la Commission a prié son président de désigner un petit groupe d'experts statisticiens chargé d'établir, en collaboration avec le PNUD, un rapport sur l'exactitude des données statistiques contenues dans le *Rapport mondial sur le développement humain, 1999*<sup>15</sup>. Le groupe a été constitué – les Amis de la présidence de la Commission de statistique – et la Commission est saisie de son rapport. Elle sera aussi saisie d'un rapport sur cette question établi par le Bureau du PNUD chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain. La Commission souhaitera peut-être approuver le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique et faire des observations sur l'action et les projets du PNUD par rapport aux aspects statistiques dudit rapport.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant un rapport établi par les Amis de la présidence de la Commission de statistique, contenant une évaluation des critiques d'ordre statistique formulées au sujet du *Rapport mondial sur le développement humain, 1999* (E/CN.3/2001/18)

Note du Secrétaire général transmettant les observations du Bureau du PNUD chargé d'établir le rapport mondial sur le développement humain concernant le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique au sujet des aspects statistiques du *Rapport mondial sur le développement humain, 1999* (E/CN.3/2001/19)

**f) Élaboration de méthodes : présentation globale des travaux des organisations internationales dans le domaine des méthodes statistiques**

La Commission entendra un exposé oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU sur l'état du site Web consacré à l'élaboration des méthodes, conçu par la Division en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Directeur traitera notamment des efforts faits pour harmoniser ce site Web avec la présentation intégrée des travaux statistiques de la Conférence des statisticiens européens pour leur région. La Commission pourrait peut-être faire connaître ses vues sur les progrès accomplis et faire des suggestions pour l'amélioration de la présentation du site Web.

**g) Suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et aux conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination**

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour par la Commission à la demande du Conseil économique et social (résolution 1999/55 du Conseil). Les buts visés sont de favoriser une relation plus étroite entre les travaux de la Commission et ceux du Conseil économique et social et d'encourager l'harmonisation des travaux des commissions techniques du Conseil économique et social. La Commission sera saisie d'une note du Secrétaire général contenant des extraits de résolutions du Conseil économique et social intéressant les travaux de la Commission et les actions menées ou prévues par elle. La Commission pourrait peut-être prendre toute décision qu'elle jugerait nécessaire.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les résolutions du Conseil économique et social et sur les éléments des conclusions concertées de son débat de haut niveau et du débat qu'il a consacré aux questions de coordination qui sont pertinents pour les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2001/21)

**h) Coordination et intégration des programmes statistiques**

Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination a tenu sa trente-quatrième session à Washington, du 20 au 22 septembre 2000. La Commission est saisie du rapport de cette session du Sous-Comité. La Commission peut vouloir tenir compte, dans ses débats portant sur les points de l'ordre du jour pertinents, des vues exprimées à cette session par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC.

L'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créé à la fin de 1999. Il procède en ce moment à des consultations avec les utilisateurs et les producteurs de statistiques oeuvrant au niveau international ou national afin d'élaborer un plan de travail de six ans qui sera examiné lors de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2001, et de façon que les travaux démarrent à la fin de 2002. La Commission sera saisie d'une note de l'UNESCO présentant ses projets; elle souhaitera peut-être exprimer ses vues à ce sujet.

*Documentation*

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la trente-quatrième session du Sous-Comité des activités statistiques du CAC, qui a eu lieu du 20 au 22 septembre 2000 (E/CN.3/2001/22)

Note de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur son plan de travail de six ans (2002-2007) (E/CN.3/2001/23)

**i) Questions relatives au programme et questions connexes**

La Commission sera saisie, pour examen et observation, d'un projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour 2002-2003, de la liste des réunions et d'ateliers de travail des groupes d'experts qui seront organisés par la Division en 2001 et des ajustements proposés au programme de travail approuvé pour 2000-2001.

*Documentation*

Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour 2002-2003 (E/CN.3/2001/CRP.1)

Note du Secrétaire général contenant la liste des réunions et des ateliers de travail des groupes d'experts qui seront organisés par la Division de statistique de l'ONU en 2001 et les ajustement proposés au programme de travail approuvé pour 2000-2001 (E/CN.3/2001/CRP.2)

**7. Ordre du jour provisoire et dates de la trente-troisième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie de l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session et d'une liste indicative des documents qui lui seront présentés au titre de chacun des points de l'ordre du jour, mentionnant les textes qui en autorisent l'établissement. Des dates seront également proposées à la Commission pour sa trente-troisième session.

En outre, conformément aux demandes du Conseil économique et social (résolution 1999/51 du Conseil), la Commission sera saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel, qui est une version révisée du programme de travail de 2000-2003; ce projet, qui a été examiné par la Commission à sa trente et unième session (voir E/CN.3/1999/L.3/Add.1) à la lumière des commentaires des membres de la Commission, comprend un projet initial pour 2004. De plus, dans le souci d'encourager une meilleure harmonisation et une meilleure coordination du travail des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie d'une note résumant les activités des commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique et indiquant les éléments des programmes de travail pluriannuels des commissions techniques, s'ils sont disponibles, qui intéressent les travaux de la Commission de statistique.

*Documentation*

Note du Secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire et de dates de la trente-troisième session de la Commission (E/CN.3/2001/L.3)

Note du Secrétaire général contenant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2002-2004 (E/CN.3/2001/L.4)

Note du Secrétaire général sur les activités des commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2001/L.5)

## 8. Rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-deuxième session

La Commission pourrait peut-être adopter son rapport sur les travaux de sa trente-deuxième session, qui sera présenté au Conseil économique et social.

### *Documentation*

Projet de rapport sur les travaux de la trente-deuxième session de la Commission

### *Notes*

- <sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4* (E/2000/24), chap. I.A.
- <sup>2</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.
- <sup>3</sup> *Études statistiques*, Série N, No 5 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.95.XVII.11).
- <sup>4</sup> « Compte satellite du tourisme : références méthodologiques », *Études statistiques*, série F, No 80 (publication des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du tourisme, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Office statistique des Communautés européennes, à paraître).
- <sup>5</sup> Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale (Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris et Washington, 1993).
- <sup>6</sup> *Measuring the Role of Tourism in OECD Countries: The OECD Manual on Tourism Satellite Accounts and Employment* (Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 2000).
- <sup>7</sup> Voir *ibid.*, chap. 7, par. 1.
- <sup>8</sup> Voir E/CN.3/1999/23, par. 13 e); et les *Documents officiels du Conseil économique et social, 1999, Supplément No 4* (E/1999/24), par. 130 c).
- <sup>9</sup> *Études statistiques*, Série M, No 86 (publication des Nations Unies à paraître).
- <sup>10</sup> *Études statistiques*, Série F, No 61 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.XVII.12).
- <sup>11</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4* (E/2000/24), par. 30.
- <sup>12</sup> *Études statistiques*, Série M, No 4, Rev.3 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.11).
- <sup>13</sup> *Études statistiques*, Série M, No 77, version 1.0 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.5).
- <sup>14</sup> *Études statistiques*, série F, No 28 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.XVII.17).

- <sup>15</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4 (E/2000/24)*, par. 42; le *Rapport mondial sur le développement humain* est publié pour le PNUD par le groupe De Boeck, Bruxelles.
-